

Instruction n° DGOS/R4/2013/403 du 10 décembre 2013 relative aux missions des centres experts à vocation régionale et centres interrégionaux de coordination pour la prise en charge de la maladie de Parkinson et des syndromes parkinsoniens

10/12/2013

Ce texte, qui concerne les groupes hospitaliers AP-HP Pitié-Salpêtrière et Henri Mondor - Albert Chenevier, a notamment pour objet d'identifier les "24 centres experts Parkinson (CEP) et 7 centre interrégionaux de coordination pour la maladie de parkinson et les syndromes parkinsoniens (CIRC)", dans le cadre du plan d'actions Parkinson. Il comporte en annexe le cahier des charges relatif aux missions et à l'organisation de ces centres, ainsi qu'une liste et des tableaux explicatifs des indicateurs de suivi.